SRI News : changement au service à la clientèle de SRI

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **23 (1996)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-912435

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Pourquoi pas un canton des Suisses de l'étranger? (RS 1/96)

Le droit de vote des Suisses de l'étranger ne vise pas à consolider les structures intérieures de la Suisse et à soutenir certains intérêts politiques. Au contraire, nous aimerions mettre en place une structure politique propre, au sein de laquelle notre potentiel culturel et politique pourrait pleinement s'épanouir et constituerait un précieux apport pour la Suisse. Cette structure ne peut être réalisée que par la création d'un canton des Suisses de l'étranger. Ce dernier aurait, comme les autres cantons, deux députés au Conseil des Etats et un nombre de conseillers nationaux correspondant à sa population. C'est ainsi seulement que les Suisses de l'étranger pourront, dans la politique suisse, faire valoir leurs idées, leurs relations, leur influence et leur échelle des valeurs. La procédure actuelle de vote, qui rattache les Suisses de l'étranger à leur ancienne commune de domicile ou à leur commune d'origine, avec lesquelles ils n'ont en général guère de contacts, est compréhensible en tant que solution administrative de fortune; à la longue, cependant, elle n'est pas tenable et doit être améliorée.

Walter R. Hunziker, France

Je pense que, lors de consultations électorales, le vote des ressortissants suisses de l'étranger devrait être mentionné séparément et non intégré aux résultats du cercle électoral choisi par l'électeur. Tout citoyen suisse domicilié au pays a le privilège de connaître les résultats de son canton, de son district, de sa commune et même, dans les grandes agglomérations, de son propre quartier. Il serait donc équitable que les Suisses de l'étranger soient en mesure d'être informés sur leur nombre de voix, ainsi que sur le résultat de leur vote.

André Panchaud, France

Dans la «Revue Suisse» 1/96, nous avons publié une photo du Conseil fédéral intégralement renouvelé. Beaucoup de lecteurs se sont demandés pourquoi seule Ruth Dreifuss n'a pas levé la main pour prêter serment. L'explication est simple: la prestation de serment se fait soit sous la forme du serment, soit sous celle de la promesse. Celui qui prête serment prononce, en levant trois doigts de la main droite, les mots: «Je le jure»; celui qui fait la promesse prononce les mots: «Je le promets», sans lever la main. Les conseillers fédéraux sont libres de choisir l'une ou l'autre de ces formes.

La rédaction

SRI News

Changement au service à la clientèle de SRI

Radio Suisse Internationale attache beaucoup d'importance à une relation très étroite entre elle et ses auditeurs. Son désir d'être proche de ceux-ci est d'autant plus fort que la majorité d'entre eux vit à des milliers de kilomètres. Afin de créer de nouveaux liens et de les conserver longtemps, elle encourage les échanges par courrier, dispose d'un service d'abonnement à son programme «SRI on the Air», et effectue régulièrement des sondages d'opinion.

Avec la venue des nouvelles technologies, sur tous les continents les comportements communicationnels changent rapidement et en profondeur. Concerné lui aussi par ce changement, le service à la clientèle de SRI doit réorienter ses prestations. Tous ceux et celles qui suivent SRI doivent avoir en permanence et en tous lieux la possibilité de s'informer sur notre offre de programmes et les conditions de réception. De même, les auditeurs qui ont des critiques à formuler sur tel ou tel programme ou des propositions de changement à nous soumettre, doivent pouvoir le faire directement. SRI doit effectuer ses sondages de manière rigoureuse et suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent être pris en considération lors de la définition des programmes, des heures d'émission et des fréquences.

Pour que SRI puisse réaliser ses objectifs en matière de prestations à la clientèle, diverses conditions doivent être réunies tant du côté de SRI que du côté des auditeurs. Le questionnaire ci-dessous permettra de faire une première mise au point. SRI remercie par avance tous ceux qui voudront bien participer à ce sondage et renvoyer le talon ci-dessous à l'adresse suivante:
Radio Suisse Internationale, Communication & Services Marketing, case postale, CH-3000 Berne 15.

Nom et adresse: _____

Etes-vous abonné(e) au dépliant «SRI on the Air»?	☐ Oui	☐ Non
Aimeriez-vous recevoir ce programme régulièrement (gratuitement)?	☐ Oui	☐ Non
Souhaitez-vous disposer d'informations hebdomadaires ou mensuelles sur les programmes de SRI?	☐ Oui	☐ Non
Chez vous, avez-vous…		
un fax?	☐ Oui	☐ Non
un ordinateur?	☐ Oui	☐ Non
Utilisez-vous des services en ligne comme Internet?	☐ Oui	☐ Non

Quelle importance accordez-vous aux différentes formules d'information concernant les programmes, heures d'émission et fréquences?

	important	plus ou moins important	sans importance
Programme «SRI on the Air», 2 fois par an (abonnement)	☐	☐	☐
Infos par numéro de téléphone spécial	☐	☐	☐
Infos par ordinateur (par exemple Internet)	☐	☐	☐
Infos par la «Revue suisse»	☐	☐	☐

Autres formes: _____

Would you take part in electronic surveys (via computer) concerning programmes, broadcast times or reception conditions?

☐ regularly ☐ occasionally ☐ no ☐ don't know